

Voise

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte rendu n°2 : Réunion publique 1 - le vendredi 24 juin 2016 - 20h00

Objets de la réunion :

- I. Présentation de l'équipe et de ses spécificités
- II. Motivations de Voise pour lancer la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- III. Qu'est-ce qu'un PLU ?
- IV. Concertation
- V. Calendrier prévisionnel
- VI. Questions / réponses

Environ 25 personnes présentes

Introduction de Mme le Maire

I. Présentation de l'équipe et de ses spécificités

II. Motivations de Voise pour lancer la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

III. Qu'est-ce qu'un PLU ?

Voir présentation réunion publique 1 du 24 juin 2016 – 20h00

IV. Concertation

Les habitants seront informés durant toute l'élaboration du PLU grâce à :

- Le classeur et le registre de concertation disponibles en mairie.
- Les articles réguliers par publipostage, BM, sur le site internet.
- Une exposition évolutive complétée au fur et à mesure des études.
- 3 réunions publiques réparties sur toute la durée de l'élaboration du PLU.

V. Les échéances

Voir présentation réunion publique 1 du 24 juin 2016 – 20h00

VI. Questions / réponses

Q : Quels sont les acteurs associés à l'élaboration du PLU ?

R : Les acteurs sont les Personnes Publiques Associées : la DDT, la Chambre d'Agriculture, le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, l'agglomération Chartraine, ... L'agglomération est invitée à chaque réunion de travail. Malheureusement les autres services se déplacent rarement. Par conséquent et dans le respect de la procédure, des réunions avec l'ensemble des PPA sont organisées (2) et des réunions spécifiques peuvent être organisées.

Q : Qui compose la commission urbanisme qui suit le PLU ?

R : L'ensemble du conseil municipal

Q : Pouvons-nous être associés à l'élaboration du PLU ?

R : Vous êtes associés pendant toute la durée de l'élaboration du PLU grâce aux réunions publiques et à la concertation. Vous pouvez également écrire à la Mairie ; votre courrier sera traité dans le cadre du Bilan de la concertation et consultable dans le classeur de concertation.

Q : Cela nous coute cher. Quel est le prix des études ?

R : Le prix est d'environ 29000 euros. Nous avons une subvention du Département d'environ 4500 euros, puis l'agglomération prend en charge 50% du montant restant. C'est un document qui est élaboré pour 10 à 15 ans.

Q : Est-ce que nous pouvons refuser l'élaboration du PLU ?

R : Le choix d'élaborer un PLU répond aux obligations législatives. En effet, la commune ne dispose pas de document d'urbanisme lui permettant de gérer l'utilisation du sol (différenciation entre les secteurs à protéger et les secteurs constructibles). Par conséquent, lorsqu'un projet de construction se présente, les services de l'Etat le refusent. La commune est alors bloquée. De plus, depuis la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU – loi de 2000), le législateur a incité les communes à se doter d'un PLU. Mais certaines comme Voise, n'ont pas réalisé ce document. Le législateur a durci la loi en posant une échéance au 27 mars 2017.

Ce qui veut dire que les communes non dotées d'un PLU à la date du 27 mars 2017, ne pourront plus se développer ; de plus, c'est le Préfet qui décidera de son avenir.

Le PLU est donc un moyen pour Voise de maîtriser son territoire et de faire ses propres choix.

Q : Et si nous ne sommes pas d'accord avec les choix retenus ?

R : La pièce majeure du PLU, c'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (le PADD). Il est le reflet du projet de la commune. Il est réalisé d'après la synthèse du Diagnostic en mettant en évidence les contraintes et les atouts de la commune, puis les enjeux et objectifs souhaités. C'est un document qui sera présenté aux habitants car il doit être porté et compris par tous.

En cas de désaccord, en dernier ressort, c'est le commissaire enquêteur qui tranchera dans lors de l'enquête publique.

Mme la Maire fait un point sur l'enfouissement des réseaux.

Un point est fait sur l'eau potable, la gestion des eaux pluviales.

Il est rappelé que les agriculteurs sont invités à rencontrer le bureau d'études, lors de la permanence en Mairie, le mardi 6 septembre de 10h00 à 15h30.